Annexe

Porter à connaissance des services de l'État

Communautés de Communes du Mâconnais Tournugeois

Élaboration d'un PLUI

Annexe 4 : Fiches et cartographies des ZNIEFF

DDT 71 - Service Planification de l'urbanisme
Unité planification locale et aménagement opérationnel
Janvier 2017

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT
DURABLE

Ce document fait partie d'un fichier couvrant l'ensemble des Z.N.I.E.F.F. de Bourgogne et diffusé notamment à toutes les communes concernées. Il s'accompagne d'une jaquette de présentation générale. Vous pouvez obtenir renseignements et conseils concernant les Z.N.I.E.F.F. et la protection des milieux naturels auprès de la :

Direction Régionale de l'ENvironnement
6, rue Chancelier de l'Hospital
21000 Dijon

Réalisé par
l' Observatoire Régional de l' Environnement de Bourgogne,
avec la participation financière du Conseil régional de Bourgogne
et de la DIREN de Bourgogne

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT BOURGOGNE

OREB Observatoire régional de l'environnement de Bourgogne

CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

10, avenue Foch - 21000 Dijon - Tél. 80 45 82 76 - Fax 80 45 82 75

septembre 1995

ZONE NATURELLE D' INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

ZNIEFF
BOURGOGNE

Roche d'Aujoux

Communes : Etrigny, Mancey, La Chapelle-sous-Brançion (Saône-et-Loire)

← ZNIEFF n° 0008.3301

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) est un territoire où les scientifiques ont identifié des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel.
La zone de la **Roche d'Aujoux** est inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche vous permettra d'intégrer ces éléments dans tout projet de planification ou d'aménagement.

CARACTERISTIQUES DE LA ZONE

- Superficie : **486 Ha**
- Milieu(x) naturel(s) : **FORET - PELOUSE ET LANDE CALCICOLE**
- Protection existante au titre de la protection de la nature : **AUCUNE**
- Intérêt : **REGIONAL**
- Date des données : **1984-1985**

Le relief calcaire entre Mancey et Etrigny est essentiellement boisé. Les boisements sont diversifiés et fragmentés par quelques zones de pelouses sur les versants exposés au sud. ■

La forêt en Bourgogne

La plupart des paysages végétaux ne sont pas des formations stables dans le temps. Ils évoluent et se transforment pour aboutir le plus souvent à une végétation forestière. Dominée par les Chênes, les Hêtres, les Tilleuls ou toute autre espèce, la forêt offre des visages très divers. En France, cette diversité résulte de l'intervention humaine et des conditions spécifiques à chaque secteur : l'altitude, le climat, la nature du sol. Ces caractéristiques sont essentielles à la définition des stations forestières.
En Bourgogne on peut distinguer des forêts dominées par :

- le Chêne pubescent, sur calcaire et dans des conditions chaudes,
- le Chêne sessile, le Chêne pédonculé, ou les deux en mélange, avec des cortèges floristiques différents sur les sols calcaires et acides,
- le Hêtre, avec plusieurs situations, allant d'un climat humide et tempéré à un climat montagnard,
- le Tilleul et les Erables, sur les éboulis grossiers et en exposition plus ou moins froide et ombragée,
- le Chêne pédonculé, dans les fonds de vallons profonds et froids sur calcaire,
- l'Aulne, l'Orme, le Frêne, les Saules dans les lieux humides et au bord des eaux.

La connaissance des conditions écologiques associées aux espèces est un élément très important pour la gestion des espaces naturels. Des catalogues des types de stations forestières ont été mis à disposition des forestiers dans la plupart des régions de Bourgogne. ■

UN PATRIMOINE A PRESERVER

La diversité des êtres vivants - la biodiversité - est reconnue comme un élément essentiel des richesses terrestres, au même titre que l'eau ou les ressources géologiques. Son maintien passe par la protection des espèces, des habitats qui leur sont nécessaires, et des processus qui permettent la conservation ou la formation de ces habitats.

DES BOISEMENTS DIVERSIFIES ...

Les boisements de ce massif sont variés. Ils reflètent de manière fidèle l'exposition :
- une chênaie pubescente en adret (✎),
- deux types de chênaies différentes au sommet, l'une à base de Chêne sessile, l'autre mixte à base de Chêne sessile et Chêne pédonculé,
- une érablière avec la Scolopendre et la Dentaire pennée en ubac (✎),
- une chênaie à Nivéole dans les fonds de vallon du versant ouest.

DES PLANTES PEU COMMUNES ...

On peut trouver dans ce massif quelques plantes peu communes de la flore bourguignonne : l'Erable à feuilles d'Obier (*Acer opalus*), plus commun dans le sud-est de la France, le Petit Houx (*Ruscus aculeatus*) aux rameaux en forme de feuilles, ou la Belladone (*Atropa bella-donna*) aux baies noires très toxiques.

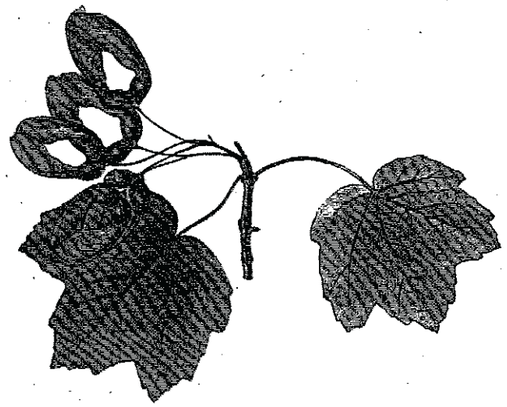

Erable à feuilles d'obier *(Acer opalus)*
(Grande Flore en couleur de G.Bonnier)

Petit Houx (*Ruscus aculeatus*
(Grande Flore en couleur de G.Bonnier)

LEXIQUE

✎ **adret :** *pente à exposition sud.*
✎ **ubac :** *pente à exposition nord.*

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Ce patrimoine ne pourra être sauvegardé que si l'on est attentif à la qualité des milieux naturels. Afin de conserver l'intérêt écologique du site, il est important de maintenir une sylviculture à base d'essences feuillues régionales, en mettant en oeuvre des techniques respectueuses des caractéristiques du milieu. ■

Ce document fait partie d'un fichier couvrant l'ensemble des Z.N.I.E.F.F. de Bourgogne et diffusé notamment à toutes les communes concernées. Il s'accompagne d'une jaquette de présentation générale. Vous pouvez obtenir renseignements et conseils concernant les Z.N.I.E.F.F. et la protection des milieux naturels auprès de la :

Direction Régionale de l'ENvironnement
6, rue Chancelier de l'Hospital
21000 Dijon

Réalisé par
l' Observatoire Régional de l' Environnement de Bourgogne,
avec la participation financière du Conseil régional de Bourgogne
et de la DIREN de Bourgogne

10, avenue Foch - 21000 Dijon - Tél. 80 45 82 76 - Fax 80 45 82 75

septembre 1995

ZONE NATURELLE D' INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

ZNIEFF

BOURGOGNE

Bois de Champ Perroux, Bois de la Rougie

Communes : Mancey, Royer, la Chapelle-sous-Brancion, Martailly-les-Brancion (Saône-et-Loire)

← ZNIEFF n° 0008.3304

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) est un territoire où les scientifiques ont identifié des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel.
La zone du **Bois de Champ Perroux, Bois de la Rougie** est inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche vous permettra d'intégrer ces éléments dans tout projet de planification ou d'aménagement.

CARACTERISTIQUES DE LA ZONE

- Superficie : **465 Ha**
- Milieu(x) naturel(s) : **FORET - PELOUSE ET LANDE CALCICOLE**
- Protection existante au titre de la protection de la nature : **AUCUNE**
- Intérêt : **REGIONAL**
- Date des données : **1984-1985**

Le chaînon calcaire au sud de Mancey est recouvert par la forêt et les pelouses. La chênaie pubescente est installée dans les secteurs les mieux exposés. ■

Les pelouses calcaires

Ces peuplements dominés par les graminées se développent sur des sols peu épais, au sommet ou sur les pentes des reliefs calcaires ou marneux. Ces pelouses sont issues le plus souvent d'anciennes pratiques agricoles de pâturage extensif. L'abandon du pâturage laisse place à une rapide colonisation par les arbustes puis la forêt.
En Bourgogne, la flore et la faune des pelouses s'enrichissent d'espèces d'influence méditerranéenne qui profitent de la sécheresse et de l'ensoleillement local pour atteindre ici leur limite nord de répartition. Les Papillons abondent dans ces milieux souvent spectaculairement fleuris; d'autres Insectes comme la Mante religieuse ou la Petite Cigale y sont strictement localisés. Les Reptiles trouvent là des secteurs de prédilection. Certaines espèces d'Oiseaux, comme la Perdrix rouge, l'Engoulevent ou l'Alouette lulu, sont totalement inféodées à ces milieux.
Les pelouses calcaires sont en régression dans notre région. On peut en souligner les raisons essentielles:
- l'abandon du pastoralisme et leur retour vers la forêt;
- l'extension des zones habitées sur ces espaces.

Le rétablissement de l'entretien des pelouses est nécessaire au maintien de ces éléments paysagers. Très attractifs, ils ne doivent pas être victimes d'une surfréquentation destructrice. ■

UN PATRIMOINE A PRESERVER

La diversité des êtres vivants - la biodiversité - est reconnue comme un élément essentiel des richesses terrestres, au même titre que l'eau ou les ressources géologiques. Son maintien passe par la protection des espèces, des habitats qui leur sont nécessaires, et des processus qui permettent la conservation ou la formation de ces habitats.

DES PELOUSES A ORCHIDEES ...

Les pelouses à Centaurée jaune (*Blackstonia perfoliata*) et Orchidées sont inscrites dans la Directive Habitats (✎). Elles occupent une partie du site, on peut y trouver entre autres l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), l'Orchis bouc (*Himanthoglossum hircinum*) ou le Gymnadénia odorant (*Gymnadenia odoratissima*).

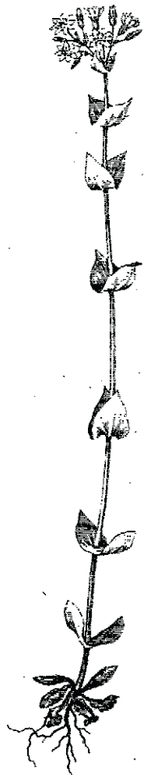

Centaurée jaune (*Blackstonia perfoliata*)
(Grande Flore en couleur de G.Bonnier)

DES ESPECES PROTEGEES ...

La Coronille émérus (*Coronilla emerus*) et la Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*) sont deux espèces se développant dans les zones calcaires plutôt sèches. Elles sont toutes deux protégées en Bourgogne.

Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*)
(Grande Flore en couleur de G.Bonnier)

LEXIQUE

✎ **Directive Habitats :** *Directive européenne de 1992 consacrée à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, sur le territoire européen. Une directive européenne fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de protection nécessaires.*

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Ce patrimoine ne pourra être sauvegardé que si l'on est attentif à la qualité des milieux naturels. Afin de conserver l'intérêt écologique du site, il est important d'éviter les modifications d'utilisation du sol par culture, boisement ou urbanisation. Des interventions de génie écologique peuvent être nécessaires pour freiner la reforestation des pelouses. Dans le secteur boisé, on doit maintenir une sylviculture à base d'essences feuillues régionales, en mettant en oeuvre des techniques respectueuses des caractéristiques du milieu. ■

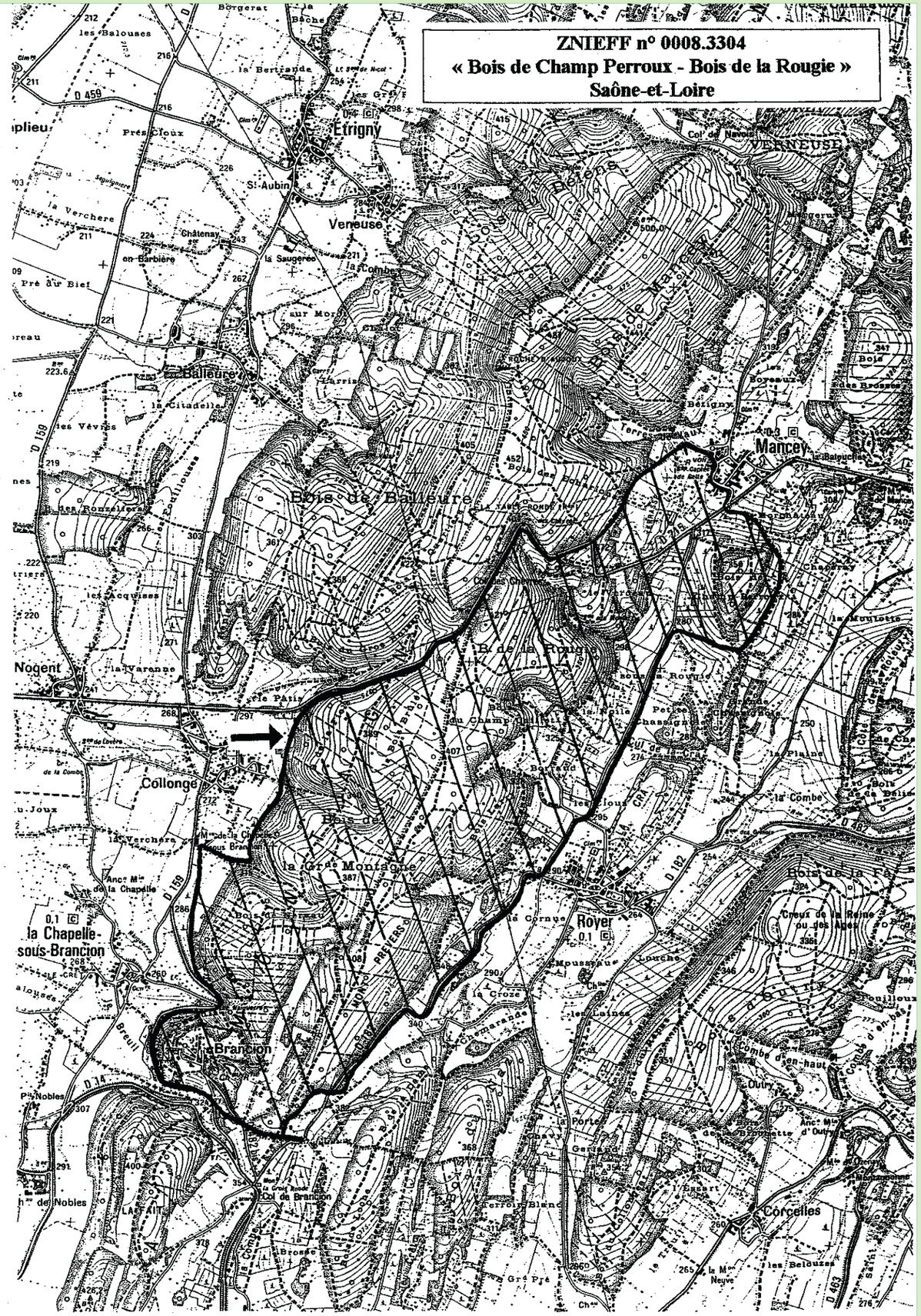

Ce document fait partie d'un fichier couvrant l'ensemble des Z.N.I.E.F.F. de Bourgogne et diffusé notamment à toutes les communes concernées. Il s'accompagne d'une jaquette de présentation générale. Vous pouvez obtenir renseignements et conseils concernant les Z.N.I.E.F.F. et la protection des milieux naturels auprès de la :

DIrection Régionale de l'ENvironnement
6, rue Chancelier de l'Hospital
21000 Dijon

Réalisé par
l' Observatoire Régional de l' Environnement de Bourgogne,
avec la participation financière du Conseil régional de Bourgogne
et de la DIREN de Bourgogne

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT BOURGOGNE

OREB Observatoire régional de l'environnement de Bourgogne

CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

10, avenue Foch - 21000 Dijon - Tél. 80 45 82 76 - Fax 80 45 82 75

septembre 1995

ZONE NATURELLE D' INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Z N I E F F

BOURGOGNE

Le Crâ et col de Beaufer

Communes : Mancey, Tournus, Ozenay (Saône-et-Loire)

← ZNIEFF n° 0008.3306

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) est un territoire où les scientifiques ont identifié des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel.
La zone de **Crâ et col de Beaufer** est inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche vous permettra d'intégrer ces éléments dans tout projet de planification ou d'aménagement.

CARACTERISTIQUES DE LA ZONE

- Superficie : **1024 Ha**
- Milieu(x) naturel(s) : **FORET - PELOUSE ET LANDE CALCICOLE**
- Protection existante au titre de la protection de la nature : **AUCUNE**
- Intérêt : **REGIONAL**
- Date des données : **1984-1985**

Ce vaste secteur à l'ouest de Tournus abrite des surfaces importantes de pelouses calcaires. C'est le cas en particulier pour le Crâ au nord de Plottes. ■

Les pelouses calcaires

Ces peuplements dominés par les graminées se développent sur des sols peu épais, au sommet ou sur les pentes des reliefs calcaires ou marneux. Ces pelouses sont issues le plus souvent d'anciennes pratiques agricoles de pâturage extensif. L'abandon du pâturage laisse place à une rapide colonisation par les arbustes puis la forêt.
En Bourgogne, la flore et la faune des pelouses s'enrichissent d'espèces d'influence méditerranéenne qui profitent de la sécheresse et de l'ensoleillement local pour atteindre ici leur limite nord de répartition. Les Papillons abondent dans ces milieux souvent spectaculairement fleuris; d'autres Insectes comme la Mante religieuse ou la Petite Cigale y sont strictement localisés. Les Reptiles trouvent là des secteurs de prédilection. Certaines espèces d'Oiseaux, comme la Perdrix rouge, l'Engoulevent ou l'Alouette lulu, sont totalement inféodées à ces milieux.
Les pelouses calcaires sont en régression dans notre région. On peut en souligner les raisons essentielles:
- l'abandon du pastoralisme et leur retour vers la forêt;
- l'extension des zones habitées sur ces espaces.

Le rétablissement de l'entretien des pelouses est nécessaire au maintien de ces éléments paysagers. Très attractifs, ils ne doivent pas être victimes d'une surfréquentation destructrice. ■

UN PATRIMOINE A PRESERVER

La diversité des êtres vivants - la biodiversité - est reconnue comme un élément essentiel des richesses terrestres, au même titre que l'eau ou les ressources géologiques. Son maintien passe par la protection des espèces, des habitats qui leur sont nécessaires, et des processus qui permettent la conservation ou la formation de ces habitats.

DE GRANDES SURFACES DE PELOUSE...

Les pelouses à Centaurée jaune (*Blackstonia perfoliata*) occupent de grandes surfaces. Ce sont des habitats naturels inscrits dans la Directive Habitats (✎). On peut y trouver par exemple la Petite Coronille (*Coronilla minima*), l'Inule à feuilles de Saule (*Inula salicina*) ou le Fumana couché (*Fumana procumbens*). Ces espèces sont caractéristiques des conditions mésophiles (✎) et ensoleillées de ces pelouses. La Coronille faux séné (*Coronilla emerus*) protégée en Bourgogne se développe aussi dans ce secteur.

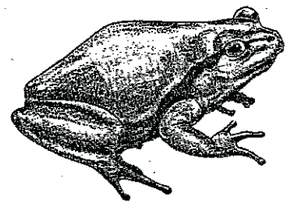

Rainette verte (*Hyla arborea*)
(Inventaire de la Faune de France . M.Duquet)

DES AMPHIBIENS MENACES...

Quelques points d'eau attirent les amphibiens qui s'y reproduisent. C'est le cas par exemple du Crapaud accoucheur et de la Rainette verte. Ces deux espèces font partie de la faune française menacée. Elles sont protégées en France et inscrites dans la Directive Habitats.

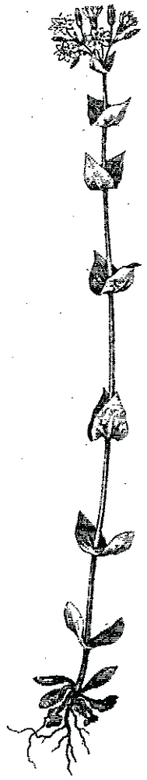

Centaurée jaune (*Blackstonia perfoliata*)
(Grande Flore en couleur de G.Bonnier)

LEXIQUE

✎ **Directive Habitats :** *Directive européenne de 1992 consacrée à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, sur le territoire européen. Une directive européenne fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de protection nécessaires.*

✎ **mésophile :** *qui se développe dans des conditions moyennes d'humidité, ni trop sèches, ni trop humides.*

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Ce patrimoine ne pourra être sauvegardé que si l'on est attentif à la qualité des milieux naturels. Afin de conserver l'intérêt écologique du site, il est important d'éviter les modifications d'utilisation du sol par culture, boisement ou urbanisation. Des interventions de génie écologique peuvent être nécessaires pour freiner la reforestation des pelouses. Dans le secteur boisé, on doit maintenir une sylviculture à base d'essences feuillues régionales, en mettant en oeuvre des techniques respectueuses des caractéristiques du milieu. ■

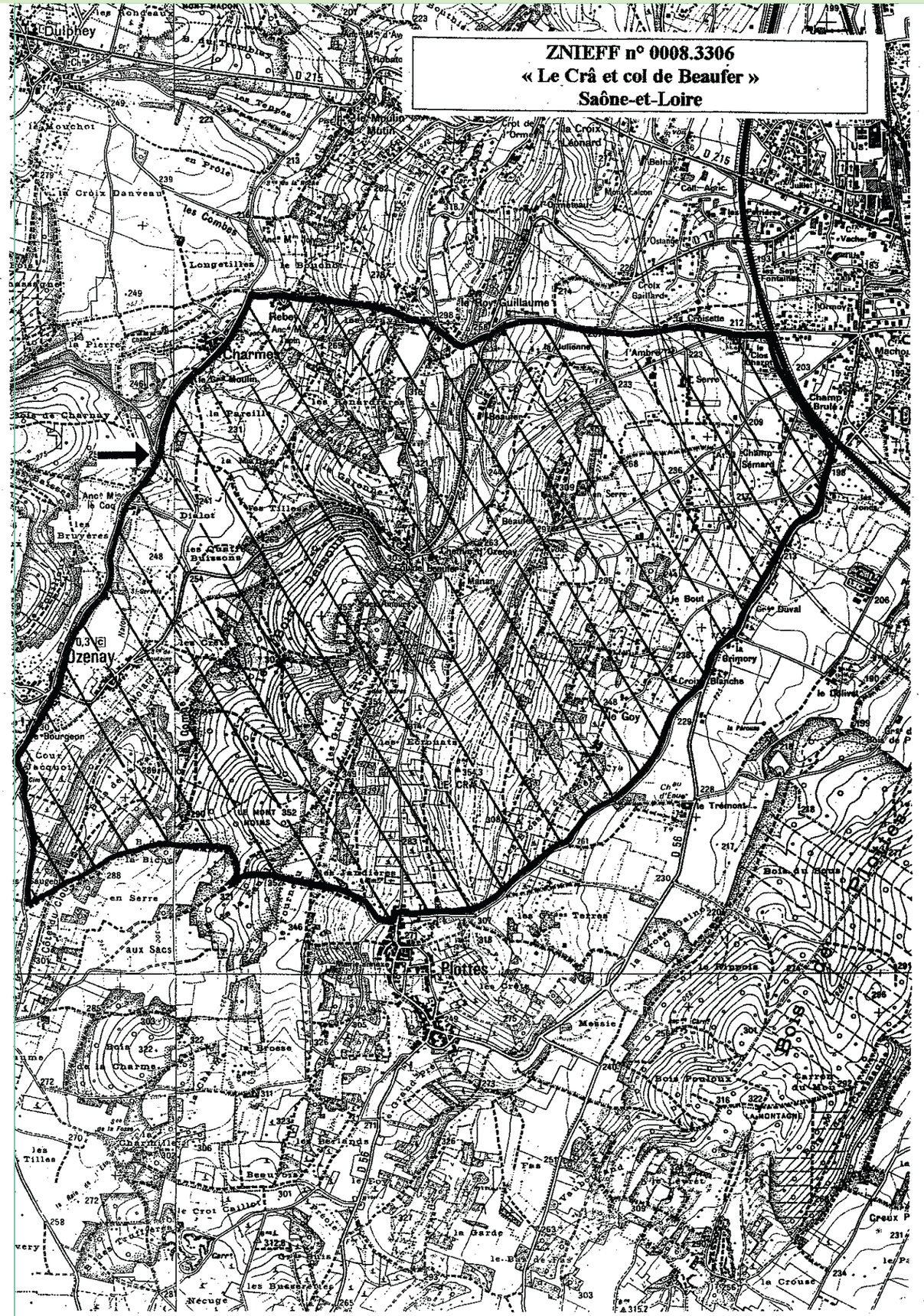

Ce document fait partie d'un fichier couvrant l'ensemble des Z.N.I.E.F.F. de Bourgogne et diffusé notamment à toutes les communes concernées. Il s'accompagne d'une jaquette de présentation générale. Vous pouvez obtenir renseignements et conseils concernant les Z.N.I.E.F.F. et la protection des milieux naturels auprès de la :

Direction Régionale de l'ENvironnement
6, rue Chancelier de l'Hospital
21000 Dijon

Réalisé par
l' Observatoire Régional de l' Environnement de Bourgogne,
avec la participation financière du Conseil régional de Bourgogne
et de la DIREN de Bourgogne

10, avenue Foch - 21000 Dijon - Tél. 80 45 82 76 - Fax 80 45 82 75

septembre 1995

ZONE NATURELLE D' INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

ZNIEFF
BOURGOGNE

Bois de la Montagne

Communes : St-Gengoux-de-Scissé, Bissy-la-Mâconnaise,Azé (Saône-et-Loire)

← ZNIEFF n° 0008.3310

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) est un territoire où les scientifiques ont identifié des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel.
La zone du **Bois de la Montagne** est inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche vous permettra d'intégrer ces éléments dans tout projet de planification ou d'aménagement.

CARACTERISTIQUES DE LA ZONE

- Superficie : **510 Ha**
- Milieu(x) naturel(s) : **FORET - PELOUSE ET LANDE CALCICOLE**
- Protection existante au titre de la protection de la nature : **AUCUNE**
- Intérêt : **REGIONAL**
- Date des données : **1984-1985**

Le chaînon calcaire à l'ouest de St-Gengoux-de-Scissé est essentiellement ocupé par une forêt mixte de Chêne sessile et de Chêne pubescent. Les marges et des secteurs localisés abritent des pelouses calcaires. A l'extrémité sud se trouve la grotte d'Azé, d'intérêt paléontologique et préhistorique. ■

Les pelouses calcaires

Ces peuplements dominés par les graminées se développent sur des sols peu épais, au sommet ou sur les pentes des reliefs calcaires ou marneux. Ces pelouses sont issues le plus souvent d'anciennes pratiques agricoles de pâturage extensif. L'abandon du pâturage laisse place à une rapide colonisation par les arbustes puis la forêt.
En Bourgogne, la flore et la faune des pelouses s'enrichissent d'espèces d'influence méditerranéenne qui profitent de la sécheresse et de l'ensoleillement local pour atteindre ici leur limite nord de répartition. Les Papillons abondent dans ces milieux souvent spectaculairement fleuris; d'autres Insectes comme la Mante religieuse ou la Petite Cigale y sont strictement localisés. Les Reptiles trouvent là des secteurs de prédilection. Certaines espèces d'Oiseaux, comme la Perdrix rouge, l'Engoulevent ou l'Alouette lulu, sont totalement inféodées à ces milieux.
Les pelouses calcaires sont en régression dans notre région. On peut en souligner les raisons essentielles:
- l'abandon du pastoralisme et leur retour vers la forêt;
- l'extension des zones habitées sur ces espaces.

Le rétablissement de l'entretien des pelouses est nécessaire au maintien de ces éléments paysagers. Très attractifs, ils ne doivent pas être victimes d'une surfréquentation destructrice. ■

UN PATRIMOINE A PRESERVER

La diversité des êtres vivants - la biodiversité - est reconnue comme un élément essentiel des richesses terrestres, au même titre que l'eau ou les ressources géologiques. Son maintien passe par la protection des espèces, des habitats qui leur sont nécessaires, et des processus qui permettent la conservation ou la formation de ces habitats.

DES PELOUSES CALCAIRES...

Les pelouses du Bois de la Montagne font partie des groupements végétaux inscrits dans la Directive Habitats (✎). On peut y trouver la Coronille faux séné (*Coronilla emerus*), arbrisseau supraméditerranéen (✎) protégé en Bourgogne.

DES PLANTES RARES...

Les bois clairs ou les lisières abritent des plantes rares de la flore de Bourgogne : par exemple deux espèces des milieux secs et ensoleillés, le Fraisier vert (*Fragaria viridis*) et le très rare Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*), protégé en France.

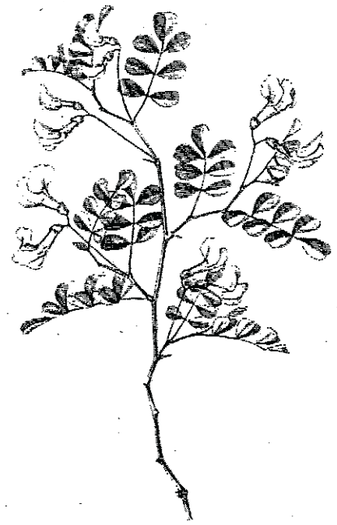

Coronille faux séné *(Coronilla emerus)*
(Grande Flore en couleur de G.Bonnier)

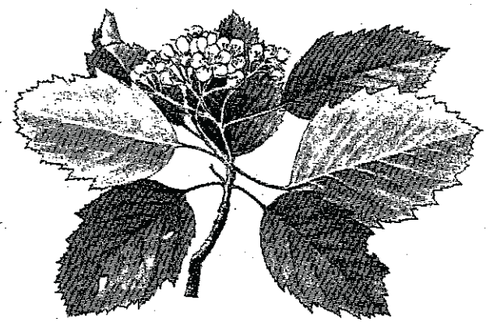

Alisier de Fontainebleau *(Sorbus latifolia)*
(Grande Flore en couleur de G.Bonnier)

LEXIQUE

✎ **Directive Habitats :** *Directive européenne de 1992 consacrée à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, sur le territoire européen. Une directive européenne fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de protection nécessaires.*

✎ **supraméditerranéen :** *ayant pour origine les montagnes du pourtour de la Méditerranée.*

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Ce patrimoine ne pourra être sauvegardé que si l'on est attentif à la qualité des milieux naturels. Afin de conserver l'intérêt écologique du site, il est important d'éviter les modifications d'utilisation du sol par culture, boisement ou urbanisation. Des interventions de génie écologique peuvent être nécessaires pour freiner la reforestation des pelouses. Dans le secteur boisé, on doit maintenir une sylviculture à base d'essences feuillues régionales, en mettant en oeuvre des techniques respectueuses des caractéristiques du milieu. ■

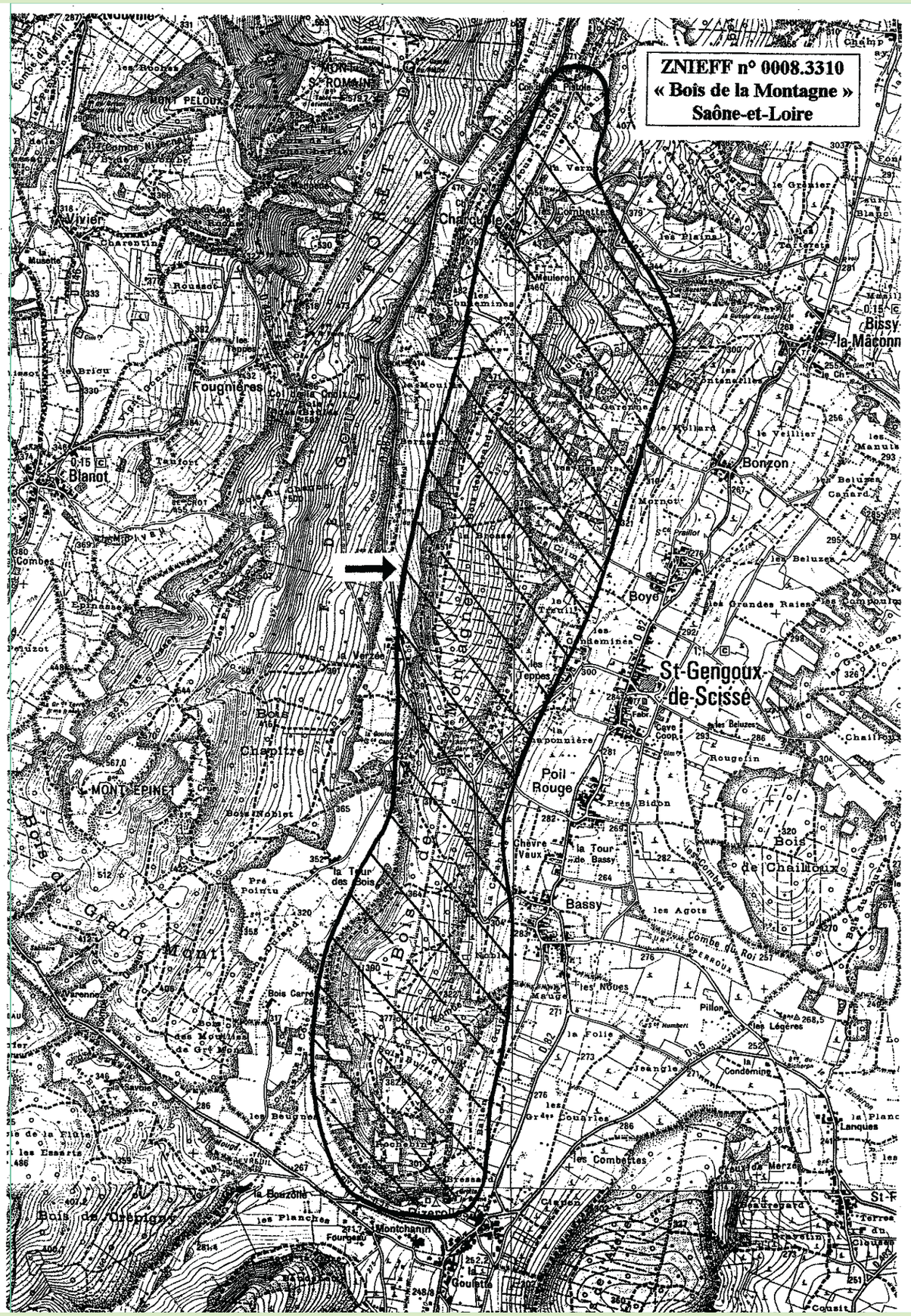

Ce document fait partie d'un fichier couvrant l'ensemble des Z.N.I.E.F.F. de Bourgogne et diffusé notamment à toutes les communes concernées. Il s'accompagne d'une jaquette de présentation générale. Vous pouvez obtenir renseignements et conseils concernant les Z.N.I.E.F.F. et la protection des milieux naturels auprès de la :

DIrection Régionale de l'ENvironnement
6, rue Chancelier de l'Hospital
21000 Dijon

Réalisé par
l' Observatoire Régional de l' Environnement de Bourgogne,
avec la participation financière du Conseil régional de Bourgogne
et de la DIREN de Bourgogne

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT BOURGOGNE

OREB
Observatoire régional de l'environnement de Bourgogne

CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

10, avenue Foch - 21000 Dijon - Tél. 80 45 82 76 - Fax 80 45 82 75

septembre 1995

ZONE NATURELLE D' INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Z N I E F F

BOURGOGNE

Combe de Fond-Loup

Commune : Martailly-les-Brancion (Saône-et-Loire)

← ZNIEFF n° 0008.3311

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) est un territoire où les scientifiques ont identifié des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel.
La zone de la **Combe de Fond Loup** est inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche vous permettra d'intégrer ces éléments dans tout projet de planification ou d'aménagement.

CARACTERISTIQUES DE LA ZONE

- Superficie : **31 Ha**
- Milieu(x) naturel(s) : **PELOUSE ET LANDE CALCICOLE**
- Protection existante au titre de la protection de la nature : **AUCUNE**
- Intérêt : **REGIONAL**
- Date des données : **1984-1985**

La Combe de Fond-Loup est située au sud de Martailly-les-Brancion. Elle offre un large versant orienté au sud-est et couvert de pelouses. ■

Les pelouses calcaires

Ces peuplements dominés par les graminées se développent sur des sols peu épais, au sommet ou sur les pentes des reliefs calcaires ou marneux. Ces pelouses sont issues le plus souvent d'anciennes pratiques agricoles de pâturage extensif. L'abandon du pâturage laisse place à une rapide colonisation par les arbustes puis la forêt.
En Bourgogne, la flore et la faune des pelouses s'enrichissent d'espèces d'influence méditerranéenne qui profitent de la sécheresse et de l'ensoleillement local pour atteindre ici leur limite nord de répartition. Les Papillons abondent dans ces milieux souvent spectaculairement fleuris; d'autres Insectes comme la Mante religieuse ou la Petite Cigale y sont strictement localisés. Les Reptiles trouvent là des secteurs de prédilection. Certaines espèces d'Oiseaux, comme la Perdrix rouge, l'Engoulevent ou l'Alouette lulu, sont totalement inféodées à ces milieux.
Les pelouses calcaires sont en régression dans notre région. On peut en souligner les raisons essentielles:
- l'abandon du pastoralisme et leur retour vers la forêt;
- l'extension des zones habitées sur ces espaces.
Le rétablissement de l'entretien des pelouses est nécessaire au maintien de ces éléments paysagers. Très attractifs, ils ne doivent pas être victimes d'une surfréquentation destructrice. ■

UN PATRIMOINE A PRESERVER

La diversité des êtres vivants - la biodiversité - est reconnue comme un élément essentiel des richesses terrestres, au même titre que l'eau ou les ressources géologiques. Son maintien passe par la protection des espèces, des habitats qui leur sont nécessaires, et des processus qui permettent la conservation ou la formation de ces habitats.

DES PELOUSES...

Les pelouses à Centaurée jaune (*Blackstonia perfoliata*) et Brome sont des groupements végétaux inscrits dans la Directive Habitats (✎). On peut y trouver diverses espèces d'Orchidées.

DES PLANTES RARES ET PROTEGEES...

Les pelouses ou les ourlets forestiers (✎) abritent plusieurs plantes rares et protégées de la flore de Bourgogne :

-la Coronille faux séné (*Coronilla emerus*)
-la Gentiane croisette (*Gentianella cruciata*)
-l'Orobanche d'Alsace (*Orobanche alsatica*)
-le Séseli faux peucédan (*Seseli peucedanoides*)

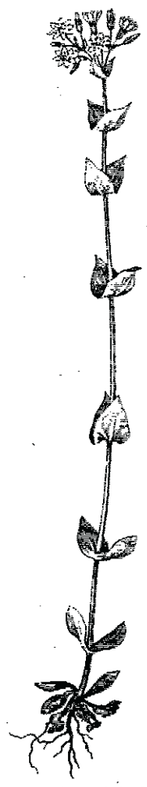

Centaurée jaune (*Blackstonia perfoliata*)
(Grande Flore en couleur de G.Bonnier)

Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*)
(Grande Flore en couleur de G.Bonnier)

LEXIQUE

✎ **Directive Habitats :** *Directive européenne de 1992 consacrée à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, sur le territoire européen. Une directive européenne fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de protection nécessaires.*

✎ **ourlet forestier :** *zone arbustive qui assure la transition entre la végétation basse et la forêt avoisinante.*

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Ce patrimoine ne pourra être sauvegardé que si l'on est attentif à la qualité des milieux naturels. Afin de conserver l'intérêt écologique du site, il est important d'éviter les modifications d'utilisation du sol par culture, boisement ou urbanisation. Des interventions de génie écologique peuvent être nécessaires pour freiner la reforestation des pelouses. Dans le secteur boisé, on doit maintenir une sylviculture à base d'essences feuillues régionales, en mettant en oeuvre des techniques respectueuses des caractéristiques du milieu. ■

Ce document fait partie d'un fichier couvrant l'ensemble des Z.N.I.E.F.F. de Bourgogne et diffusé notamment à toutes les communes concernées. Il s'accompagne d'une jaquette de présentation générale. Vous pouvez obtenir renseignements et conseils concernant les Z.N.I.E.F.F. et la protection des milieux naturels auprès de la :

Direction Régionale de l'ENvironnement
6, rue Chancelier de l'Hospital
21000 Dijon

Réalisé par
l' Observatoire Régional de l' Environnement de Bourgogne,
avec la participation financière du Conseil régional de Bourgogne
et de la DIREN de Bourgogne

10, avenue Foch - 21000 Dijon - Tél. 80 45 82 76 - Fax 80 45 82 75

septembre 1995

ZONE NATURELLE D' INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

ZNIEFF
BOURGOGNE

Bois et pelouses de Charvençon

Communes : Lugny, Cruzille (Saône-et-Loire)

← ZNIEFF n° 0008.3312

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) est un territoire où les scientifiques ont identifié des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel.
La zone des **Bois et pelouses de Charvençon** est inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche vous permettra d'intégrer ces éléments dans tout projet de planification ou d'aménagement.

CARACTERISTIQUES DE LA ZONE

- Superficie : **104 Ha**
- Milieu(x) naturel(s) : **FORET - ROCHER - PELOUSE ET LANDE CALCICOLE**
- Protection existante au titre de la protection de la nature : **AUCUNE**
- Intérêt : **REGIONAL**
- Date des données : **1984-1985**

Le versant sud du Bois de Charvençon est occupé par une chênaie pubescente et des landes à Buis. Il est bordé d'une corniche calcaire ensoleillée. ■

La chênaie pubescente

La chênaie pubescente est une formation forestière essentiellement développée dans la moitié sud de la France. Elle réclame des conditions chaudes et sèches, ainsi qu'un sous-sol calcaire. On trouve ces conditions sur les reliefs calcaires peu élevés du pourtour méditerranéen.
En Bourgogne, elle se développe sur les adrets - versants à exposition sud - des plateaux calcaires depuis les Monts du Mâconnais, jusque dans les vallées de l'Yonne et de la Cure. Ces forêts localisées sont dominées par un taillis maigre de Chêne pubescent (4 à 5 m de haut) souvent entrecoupé de pelouses. Ces caractéristiques permettent le développement d'une flore et d'une faune variées et originales dans la région, par leur situation en limite nord de répartition.
Ces milieux sont souvent difficiles à mettre en valeur sur le plan sylvicole : de nombreuses plantations de Pins s'y sont révélées économiquement peu intéressantes. La préservation d'habitats naturels doit pouvoir rester une priorité. ■

UN PATRIMOINE A PRESERVER

La diversité des êtres vivants - la biodiversité - est reconnue comme un élément essentiel des richesses terrestres, au même titre que l'eau ou les ressources géologiques. Son maintien passe par la protection des espèces, des habitats qui leur sont nécessaires, et des processus qui permettent la conservation ou la formation de ces habitats.

LA SERIE DU CHENE PUBESCENT...

Des pelouses à la forêt, on trouve ici différents stades d'évolution de la succession de végétation qui aboutit à la chênaie pubescente :
- des groupements des corniches calcaires avec le Silène d'Italie (*Silene italica*) et l'Oeillet sylvestre (*Dianthus sylvestris*), ce groupement atteint sa limite nord en Bourgogne
- des ourlets préforestiers (✎) à Géranium sanguin (*Geranium sanguineum*) et Phalangère à fleurs de lis (*Anthericum liliago*), inscrits dans la Directive Habitats (✎),
- des landes à Buis (*Buxus sempervirens*),
- la chênaie pubescente à Coronille émérus (*Coronilla emerus*), arbuste protégé en Bourgogne.

DES PLANTES RARES ET PROTEGEES...

Le Capillaire noir (*Asplenium adiantum-nigrum*) est une fougère des milieux plutôt secs et chauds. Elle se développe le plus souvent sur les rochers siliceux, mais beaucoup plus rarement comme ici sur calcaire.
Le Limodore (*Limodorum abortivum*), l'Erable de Montpellier (*Acer monspesullanum*) et le Micrope dressé (*Bombycilaena erecta*) sont tous trois protégés en Bourgogne.

UNE FAUNE DIVERSIFIEE...

On peut illustrer la diversité de la faune en citant le Chat sauvage et le Lézard vert, protégés en France et inscrits dans la Directive Habitats.

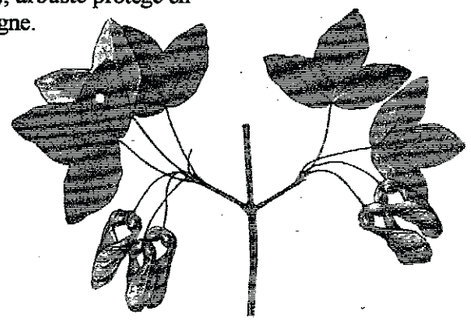

Erable de Montpellier *(Acer monspessulanum)*
(Grande Flore en couleur de G.Bonnier)

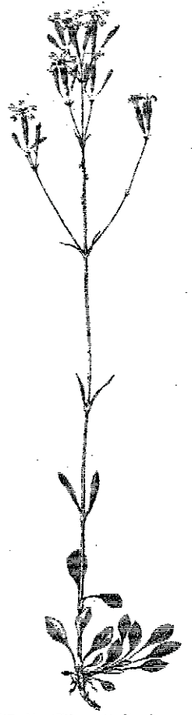

Silène d'Italie *(Silene italica)*
(Grande Flore en couleur de G.Bonnier)

LEXIQUE

✎ **Directive Habitats :** *Directive européenne de 1992 consacrée à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, sur le territoire européen. Une directive européenne fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de protection nécessaires.*

✎ **ourlet préforestier :** *zone arbustive qui assure la transition entre la végétation basse et la forêt avoisinante.*

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Ce patrimoine ne pourra être sauvegardé que si l'on est attentif à la qualité des milieux naturels. Afin de conserver l'intérêt écologique du site, il est important il est important de maintenir une sylviculture à base d'essences feuillues régionales, en mettant en oeuvre des techniques respectueuses des caractéristiques du milieu. Les ourlets forestiers et les fragments de pelouses restant, sont des éléments importants de la diversité de la faune et de la flore Des interventions de génie écologique peuvent être nécessaires pour les maintenir. ■

Ce document fait partie d'un fichier couvrant l'ensemble des Z.N.I.E.F.F. de Bourgogne et diffusé notamment à toutes les communes concernées. Il s'accompagne d'une jaquette de présentation générale. Vous pouvez obtenir renseignements et conseils concernant les Z.N.I.E.F.F. et la protection des milieux naturels auprès de la :

DIrection Régionale de l'ENvironnement
6, rue Chancelier de l'Hospital
21000 Dijon

Réalisé par
l' Observatoire Régional de l' Environnement de Bourgogne,
avec la participation financière du Conseil régional de Bourgogne
et de la DIREN de Bourgogne

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT BOURGOGNE

OREB
Observatoire régional de l'environnement de Bourgogne

CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

10, avenue Foch - 21000 Dijon - Tél. 80 45 82 76 - Fax 80 45 82 75

septembre 1995

ZONE NATURELLE D' INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

ZNIEFF
BOURGOGNE

La Truchère et la Seille

Communes : Farges-les-Mâcons, Ratenelle, Romenay, Préty, Cuisery, Brienne, Tournus, Lacrost, La Truchère, le Villars, Sermoyer (Saône-et-Loire)

← ZNIEFF n° 0102.1121

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) est un territoire où les scientifiques ont identifié des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel.
La zone de **la Truchère et la Seille** est inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche vous permettra d'intégrer ces éléments dans tout projet de planification ou d'aménagement.

CARACTERISTIQUES DE LA ZONE

- Superficie : **2925 Ha**
- Milieu(x) naturel(s) : **COMPLEXE ALLUVIAL INONDABLE - ETANG - SABLE - TOURBIERE**
- Protection existante au titre de la protection de la nature : **RESERVE NATURELLE**
- Intérêt : **EUROPEEN**
- Date des données : **1993**

La confluence de la Seille et de la Saône est occupée par de vastes zones de prairies et de forêts inondables. Au nord-est de la Truchère, la Réserve Naturelle protège un ensemble de dunes éoliennes fossiles où l'on trouve tourbière, étang et végétation des sables. ■

Les prairies inondables

Dans le lit majeur des grandes vallées, de vastes zones de prairies naturelles humides sont régulièrement inondées en période de crue. Cette contrainte physique a longtemps empêché les labours des prairies qui restaient exploitées en fauche tardive ou en pâturage extensif. Ces conditions ont permis à une flore spécifique des milieux temporairement inondés de s'installer. De grandes zones herbeuses en résultent, servant de refuge à certaines espèces d'oiseaux qui y nichent : le Râle des genêts et le Courlis cendré en sont deux exemples.

En Bourgogne, le Doubs, la Saône et la Loire sont encore soumises aux crues et inondent des surfaces importantes de prairies.
Le drainage, le retour au labour et à la culture de ces prairies entraînent la disparition de ces milieux très typés et des espèces qui y sont inféodées. Le Râle des genêts, dont les populations diminuent de manière importante, est une espèce menacée de la faune française. Sa survie dépend de la conservation des prairies inondables. ■

UN PATRIMOINE A PRESERVER

La diversité des êtres vivants - la biodiversité - est reconnue comme un élément essentiel des richesses terrestres, au même titre que l'eau ou les ressources géologiques. Son maintien passe par la protection des espèces, des habitats qui leur sont nécessaires, et des processus qui permettent la conservation ou la formation de ces habitats.

DES GROUPEMENTS VEGETAUX RARES...

Les groupements végétaux rares en Bourgogne et inscrits dans la Directive Habitats (✎) sont nombreux ici :
- la forêt inondable à base d'Aulne, Frêne, Orme et Saule (Forêt de Maillance),
- les tourbières (✎) ou toutes les formations tourbeuses boisées,
- les landes des sols sableux,
- les pelouses des sols sableux.

Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*)
(Grande Flore en couleur de G.Bonnier)

UN SITE IMPORTANT POUR LES OISEAUX ...

Près de 2/3 des espèces d'oiseaux européens fréquentent la confluence de la Saône et de la Seille, particulièrement en hiver et au moment des migrations :
- Le Râle des genêts est une espèce en grand danger, la Directive Oiseaux (✎) précise que son habitat doit faire l'objet de mesures de protection.
- L'Aigrette garzette, l'Alouette lulu, le Butor étoilé, les Busards cendré, des roseaux et Saint Martin sont tous des oiseaux protégés en France et inscrits dans la Directive oiseaux. Ils fréquentent cette zone.

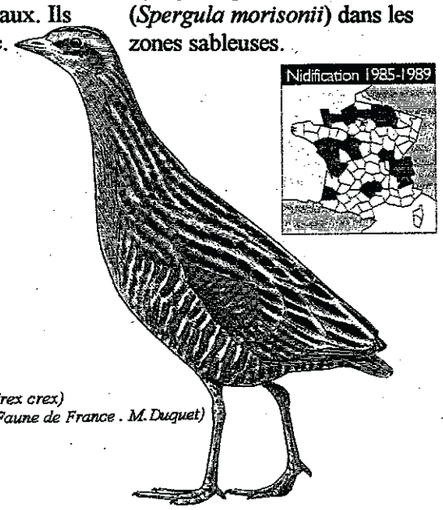

Râle des genêts (*Crex crex*)
(Inventaire de la Faune de France . M.Duquet)

DE NOMBREUSES PLANTES PROTEGEES...

Les zones humides abritent de nombreuses plantes protégées. C'est le cas du Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), du Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*) et de la Gratiole officinale (*Gratiola officinalis*), tous trois protégés en France. Mais on trouve aussi d'autres plantes protégées en Bourgogne comme l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*), la Pédiculaire des marais (*Pedicularia palustris*) ou la Spargoute printanière (*Spergula morisonii*) dans les zones sableuses.

LEXIQUE

✎ **Directive Oiseaux :** *Directive européenne de 1979 consacrée à la conservation des oiseaux sauvages sur le territoire européen. Une directive européenne fait obligation aux Etats membres de s'engager à prendre les mesures de protection nécessaires.*

✎ **Directive Habitats :** *Directive européenne de 1992 consacrée à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, sur le territoire européen. Une directive européenne fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de protection nécessaires.*

✎ **tourbière :** *les tourbières sont des milieux humides rares du fait des conditions nécessaires à leur développement : température fraîche, acidité du sous-sol et engorgement en eau. Les végétaux morts s'accumulent alors sous forme de tourbe.*

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Ce patrimoine ne pourra être sauvegardé que si l'on est attentif à la qualité des milieux naturels. Afin de conserver l'intérêt écologique du site, il est important de maintenir l'utilisation du sol en prairie et forêt pour les zones inondables. Pour les dunes sableuses et les tourbières, des interventions de génie écologique peuvent être nécessaires pour limiter la colonisation arbustive ou arborée. Les drainages, susceptibles de modifier la teneur en eau des zones humides, sont à proscrire sous peine de voir disparaitre les caractéristiques de ces milieux. ■

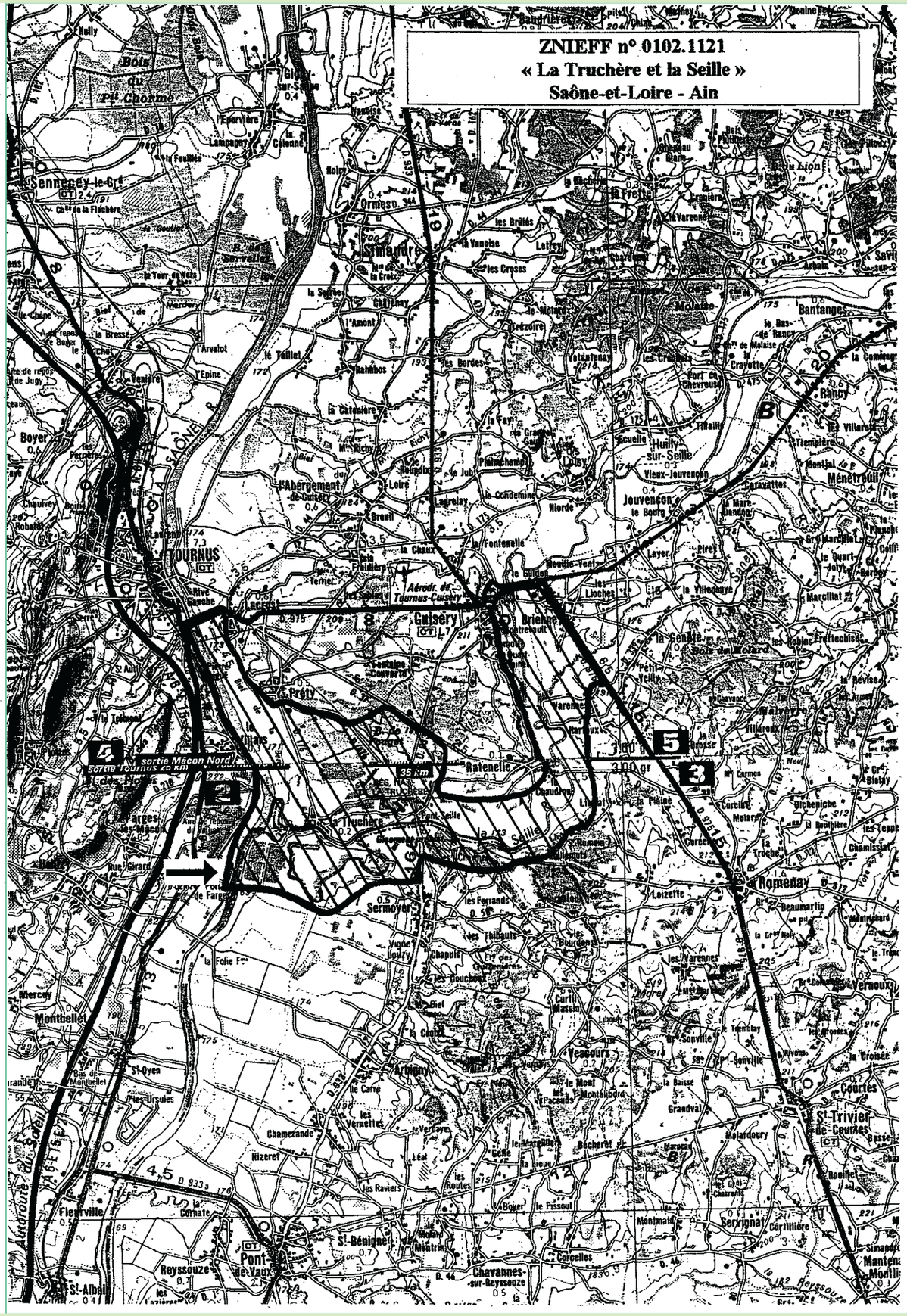

ZNIEFF n° 0102.1121
« La Truchère et la Seille »
Saône-et-Loire - Ain

N

Carte I.G.N. 3027 est (Tournus)
Echelle : 1/25 000

ZNIEFF
BOURGOGNE

Côte mâconnaise

Communes : Azé, Berzé-la-Ville, Berzé-le-Châtel, Bissy-la-Mâconnaise, Blanot, Boyer, Bray, Burgy, Chardonnay, Chapaize, la Chapelle-sous-Brançion, Charbonnières, Chardonnay, Chevagny-les-Chevrières, Chissey-les-Mâcon, Clessé, Cluny, Cortambert, Cruzille, Donzy-le Pertuis, Etrigny, Farges-lès-Mâcon, Grevilly, Hurigny, Igé, Jugy, Laives, Laizé, Lugny, Mâcon, Mancey, Martailly-les-Brancion, Montbellet, Montceaux-Ragny, Nanton, Ozenay, Peronne, la Roche-Vineuse, Royer, St-Albain, St-Gengoux-de-Scissé, St-Martin-Belle-Roche, St- Maurice-de-Satonnay, la Salle, Sancé, Sennecey-le-Grand, Senozan, Sologny, Tournus, Uchizy, Vers, Verzé, le Villars, Viré

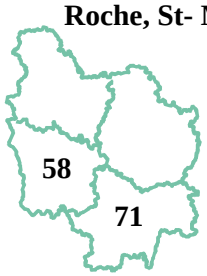

🡸 ZNIEFF de Type II n° 0008

Une **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique** (ZNIEFF) **de type II** est un territoire composé de grands ensembles naturels (vallées, plateaux, massifs forestiers, landes, …) riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.
Elle englobe souvent des ZNIEFF de type I où les scientifiques ont identifié des espèces rares, remarquables, protégées ou menacées du patrimoine naturel.
La Côte mâconnaise est une zone inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche vous permettra d'intégrer ces éléments dans tout projet de planification ou d'aménagement.

ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

CARACTERISTIQUES DE LA ZONE
Superficie : **20 000 ha**
Milieu(x) naturel(s) : **forêts, cours d'eau, pelouses calcaires, grottes, bocage**
Protection existante au titre de la protection de la nature : **aucune**
Intérêt : **EUROPEEN**
ZNIEFF de type I incluses : **11**
Date des données : **1991**
Mise à jour : **1993**

Cette zone comprend une série de chaînons résultant de l'effondrement de la couverture sédimentaire dans le fossé du Val de Saône à l'ère tertiaire. De nombreux pointements cristallins sont souvent couverts de boisements acidiphiles. Ces reliefs de côtes supportent une végétation de pelouses calcaires qui s'intègrent dans l'espace agricole. Les forêts, le vignoble, les herbages et les terres cultivées forment une mosaïque de milieux et d'habitats naturels.

Les pelouses calcaires

Ces milieux dominés par les graminées se développent sur des sols peu épais, au sommet ou sur les pentes des reliefs calcaires ou marneux. Ces pelouses sont issues le plus souvent d'anciennes pratiques agricoles de pâturage extensif. L'abandon du pâturage laisse place à une rapide colonisation par les arbustes puis la forêt.
En Bourgogne, la flore et la faune des pelouses s'enrichissent d'espèces d'influence méditerranéenne qui profitent de la sécheresse et de 1'ensoleillement local pour atteindre ici leur limite nord de répartition. Les Papillons abondent dans ces milieux souvent spectaculairement fleuris ; d'autres insectes comme la Mante religieuse ou la Petite Cigale y sont strictement localisés.

Les reptiles trouvent là des secteurs de prédilection. Certaines espèces d'oiseaux, comme la Perdrix rouge, l'Engoulevent ou l'Alouette lulu, sont totalement inféodées à ces milieux.
Les pelouses calcaires sont en régression dans notre région. On peut en souligner les raisons essentielles :

- l'abandon du pastoralisme et leur retour vers la forêt ;
- l'extension des zones habitées sur ces espaces. Le rétablissement de l'entretien des pelouses est nécessaire au maintien de ces éléments paysagers.

Très attractifs, ils ne doivent pas être victimes d'une surfréquentation destructrice.

UN PATRIMOINE A PRESERVER

La diversité des êtres vivants – la biodiversité – est reconnue comme un élément essentiel des richesses terrestres, au même titre que l'eau ou les ressources géologiques. Son maintien passe par la protection des espèces, des habitats qui leur sont nécessaires, et des processus qui permettent la conservation ou la formation de ces habitats.

DES PELOUSES A ORCHIDÉES ...

Ces pelouses sèches accueillent le Brome dressé et de nombreuses plantes d'origine méridionale, (Petite Coronille, Géranium sanguin). Certaines sont protégées comme l'Inule des montagnes et la Coronille arbrisseau. On y recense plus d'une dizaine d'espèces d'orchidées dans ce groupement inscrit à la Directive Habitats* parmi les milieux naturels à protéger.

LA FORET...

Des affleurements cristallins acides jouxtent les calcaires jurassiques et les argiles à silex du Tertiaire. Cette complexité géologique est à l'origine de peuplements très contrastés : chênaie acidiphile à Fragon, chênaie pubescente à Garance voyageuse, chênaie-châtaigneraie à Prénanthe pourpre, une plante d'origine montagnarde protégée en Bourgogne.

UNE FAUNE RICHE…

Les reptiles affectionnent les milieux chauds des pelouses : Lézard vert, Coronelle lisse, Couleuvre verte et jaune que chasse le Circaète inscrit dans la Directive Oiseaux*. La Bondrée apivore déterre les nids souterrains de guêpes tandis qu'une foule d'insectes butinent les pelouses abondamment fleuries. La richesse en proies favorise la réinstallation en cours du Hibou grand-duc, le plus grand des rapaces nocturnes de France.

Chêne pubescent

Bondrée apivore

*** Directive Habitats :** *la Directive européenne de 1992 a pour objet la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, sur le territoire européen. Elle fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de préservation de ceux-ci.*

*** Directive Oiseaux :** *Directive européenne de 1979 consacrée à la conservation des oiseaux sauvages sur le territoire européen. Une directive européenne fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de protection nécessaires.*

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Ce patrimoine ne pourra être sauvegardé que si l'on est attentif à la qualité des milieux naturels. Afin de conserver l'intérêt écologique des sites, il est important de maintenir les pelouses sèches dans leur état en y rétablissant des pratiques de pâturage extensif et en évitant labour, urbanisation ou enrésinement de ces espaces à forte biodiversité. Des travaux de génie écologique peuvent être ponctuellement utiles pour freiner le reboisement spontané de ces milieux. Les espaces forestiers doivent bénéficier d'une sylviculture à base d'essences feuillues régionales et le bocage, quand il subsiste, faire l'objet de pratiques d'entretien respectueuses en conservant des haies hautes.

Illustrations : Grande Flore en couleur de G. BONNIER - Faune de France de M. DUQUET

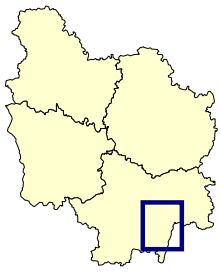

ZNIEFF DE TYPE II N° NATIONAL : 260014820 N° REGIONAL : 0008

COTE MACONNAISE

SAONE ET LOIRE

Echelle

0 5 10 km

Source : DIREN données 2003 et IGN scan 250

: ZNIEFF de type 2 voisines

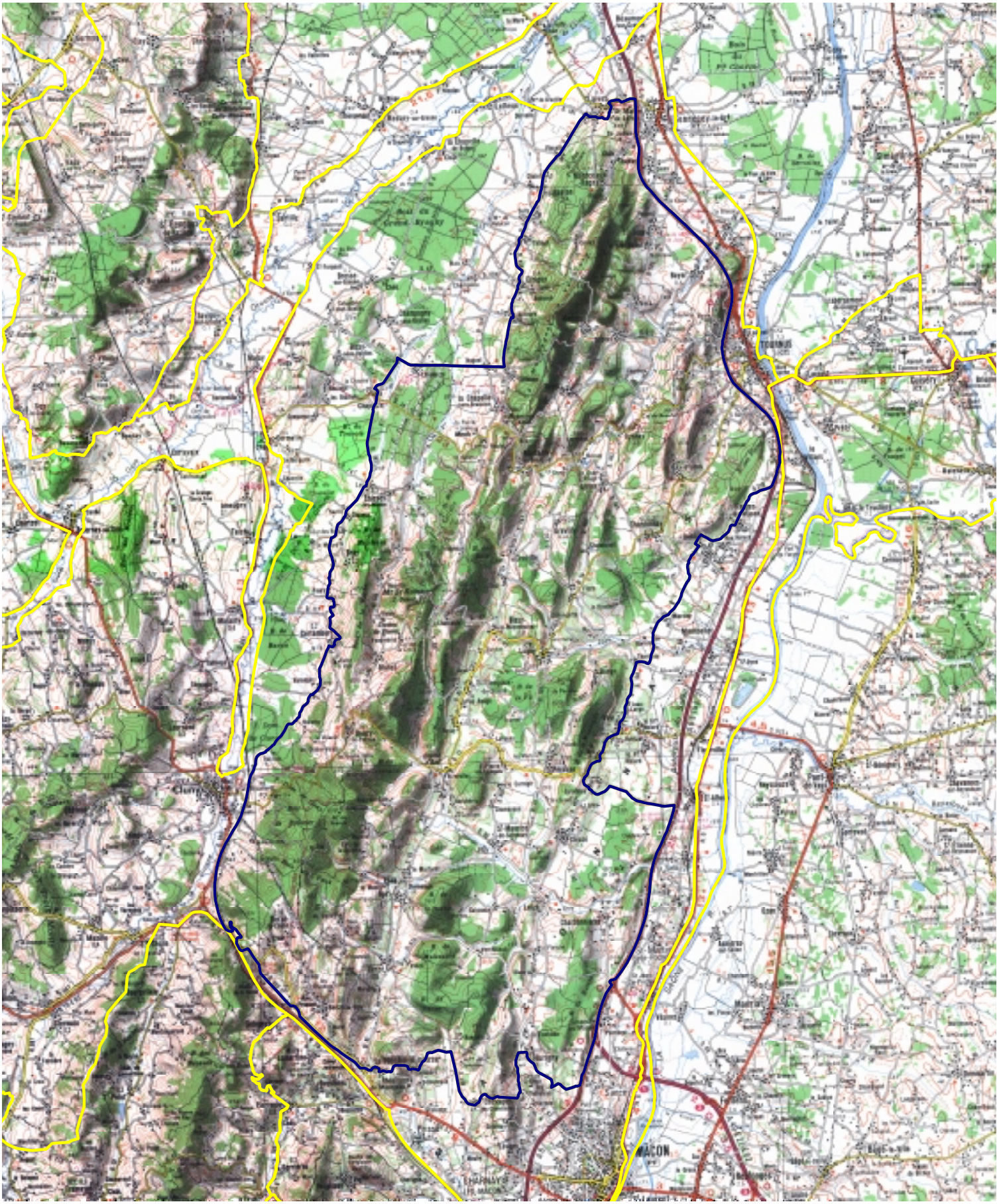

Z N I E F F
BOURGOGNE

Bresse, Saône et Seille entre Chalon, Tournus et Louhans

Communes : l'Abergement-de-Cuisery, l'Abergement-Ste-Colombe, Bantanges, Baudrières, Beaumont-sur-Grosne, Boyer, Branges, Brienne, Chalon-sur-Saône, Cuisery, Epervans, la Frette, Gigny-sur-Saône, Huilly-sur-Seille, Juif, Jouvençon, Lacrost, Lessard-en-Bresse, Loisy, Louhans, Lux, Marnay, Montret, Ormes, Ouroux/S., Rancy, St-Ambreuil, St-André-en-Bresse, St-Christophe-en-Bresse, St-Cyr, St-Etienne-en-B., St-Germain-du-Plain, St-Loup-de-Varennes, Saint-Marcel, St-Rémy, St-Usuge, St-Vincent-en-B., Savigny/s., Sennecey-le-Grand, Simandre, Simard, Sornay, Varennes-le-Grand, Verissey, Tournus, Thurey, Tronchy.

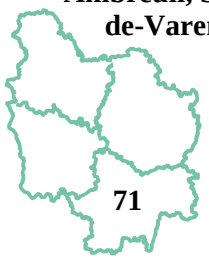

← ZNIEFF de Type II n° 0010

Une **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique** (ZNIEFF) **de type II** est un territoire composé de grands ensembles naturels (vallées, plateaux, massifs forestiers, landes, …) riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.
Elle englobe souvent des ZNIEFF de type I où les scientifiques ont identifié des espèces rares, remarquables, protégées ou menacées du patrimoine naturel.
Saône, Seille et Bresse est une zone inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche vous permettra d'intégrer ces éléments dans tout projet de planification ou d'aménagement.

CARACTERISTIQUES DE LA ZONE
Superficie : **20 000 ha**
Milieu(x) naturel(s) : **forêts, prairies, cours d'eau, étangs, bocage**
Protection existante au titre de la protection de la nature : **aucune**
Intérêt : **EUROPEEN**
ZNIEFF de type I incluses : **3**
Date des données : **1991**

Cette vaste zone recouvre trois ensembles bien individualisés : le Val de Saône de Chalon à Tournus, le Val de Seille de Louhans à Cuisery et le triangle de Bresse compris entre Chalon et Cuisery. Les deux grandes vallées sont soumises aux crues qui génèrent des milieux prairiaux et forestiers originaux. La Bresse doit sa richesse à une mosaïque de bois, d'étangs, de prairies humides et d'espaces agricoles bocagers.

ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Le lit majeur de la Saône

Tout cours d'eau possède un lit mineur dans lequel il coule en période de débit normal. Lors des crues, il inonde son lit majeur qui sert de "vase d'expansion" des crues. Sols limono-argileux gorgés d'eau en hiver et au printemps, nappe phréatique proche de la surface, méandres de la rivière multipliant les longueurs de berge, dépressions correspondant aux tracés anciens de la rivière ou îles, toutes ces caractéristiques des lits majeurs créent des conditions écologiques très originales où l'adaptation aux contraintes dictées par les eaux à conduit à la mise en place de milieux forestiers et prairiaux d'une grande richesse biologique.

UN PATRIMOINE A PRESERVER

La diversité des êtres vivants – la biodiversité – est reconnue comme un élément essentiel des richesses terrestres, au même titre que l'eau ou les ressources géologiques. Son maintien passe par la protection des espèces, des habitats qui leur sont nécessaires, et des processus qui permettent la conservation ou la formation de ces habitats.

LA FORET ALLUVIALE ET LES PRAIRIES INONDABLES ...

Groupements végétaux inscrits à la Directive Habitats*, les forêts à Aulne, Frêne, Orme et Chêne pédonculé ainsi que les prairies humides de fauche à Fritillaire sont des milieux dont la conservation a été jugée prioritaire en Europe compte tenu du degré de leur rareté et de leur vitesse de disparition face à l'avancée de la culture du maïs.

LE BOCAGE BRESSAN…

Composé de haies arbustives autrefois régulièrement recépées, il présente souvent des alignements de charme sur talus, un type de haie spécifique à cette région. Les haies sont parsemées d'arbres de haut jet (Chêne pédonculé, Charme, Frêne, Saule blanc traité en têtard) qui étaient autrefois régulièrement émondés pour la production de bois de feu.

UNE AVIFAUNE RICHE…

Le Loriot, le Faucon hobereau et le Milan noir inscrit dans la Directive Oiseaux* nichent dans les forêts. Le Râle des genêts et le Courlis cendré sont les hôtes des prairies humides. Le bocage accueille de nombreux petits passereaux, Bruant jaune, Traquet pâtre, Pie-grièche écorcheur mais aussi la Huppe et la Chouette chevêche, les Pics et les Mésanges dans les arbres creux.

Aulne glutineux

Courlis cendré

*** Directive Habitats :** *la Directive européenne de 1992 a pour objet la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, sur le territoire européen. Elle fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de préservation de ceux-ci.*

*** Directive Oiseaux :** *Directive européenne de 1979 consacrée à la conservation des oiseaux sauvages sur le territoire européen. Une directive européenne fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de protection nécessaires.*

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Ce patrimoine ne pourra être sauvegardé que si l'on est attentif à la qualité des milieux naturels. Afin de conserver l'intérêt écologique des sites, il est important de maintenir les forêts alluviales et les prairies inondables en l'état et de stopper la disparition rapide des haies par des mesures de protection légale et des incitations à leur entretien.

Illustrations : Grande Flore en couleur de G. BONNIER - Faune de France de M. DUQUET

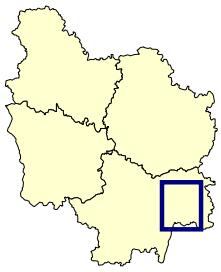

ZNIEFF DE TYPE II N° NATIONAL : 260014822 N° REGIONAL : 0010

BRESSE, SAONE ET SEILLE ENTRE CHALON, TOURNUS ET LOUHANS

SAONE ET LOIRE

Echelle

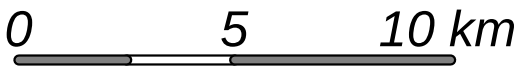

Source : DIREN données 2003 et IGN scan 250

: ZNIEFF de type 2 voisines

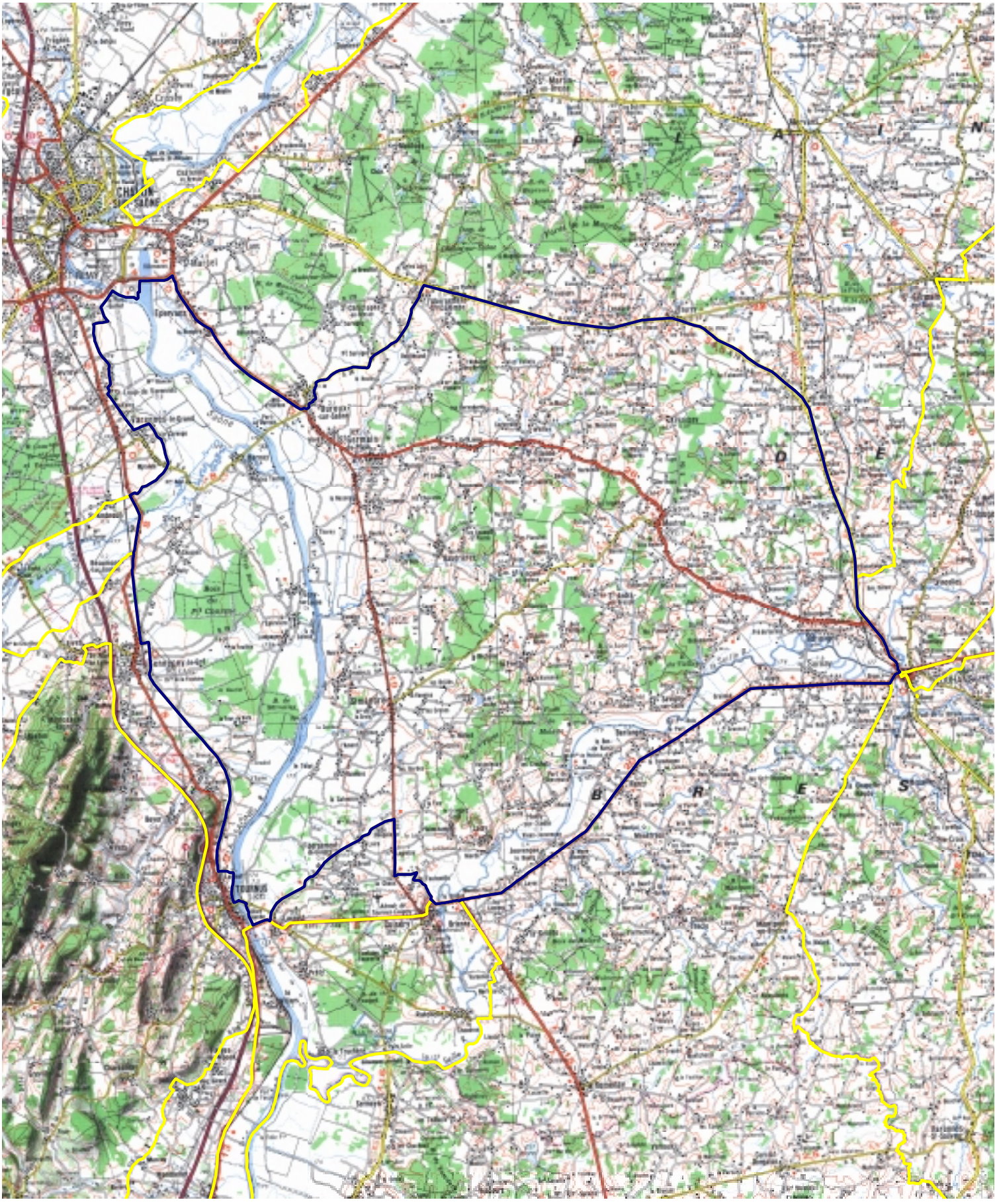

Z N I E F F
BOURGOGNE

Val de Saône

Communes : l'Abergement-de-Cuisery, Asnières-sur-Saône, Brienne, Chaintre, la Chapelle-de-Guichay, Crêches-sur-Saône, Cuisery, Farges-lès-Mâcon, Fleurville, la Genette, Lacrost, Mâcon, Montbellet, Préty, Ratenelle, Reyyyssouze, Romenay, Romenèche-Thorins, St-Albain, St-Martin-belle-Roche, St-Symphorien-d'Ancelles, la Salle, Sancé, Senozan, Sermoyer, Tournus, la Truchère, Uchizy, Varennes-les-Mâcon, le Villars, Vinzelles.

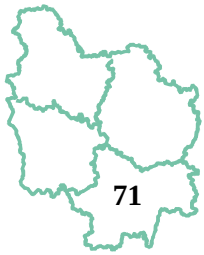

← ZNIEFF de Type II n° 0102

Une **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique** (ZNIEFF) **de type II** est un territoire composé de grands ensembles naturels (vallées, plateaux, massifs forestiers, landes, …) riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.
Elle englobe souvent des ZNIEFF de type I où les scientifiques ont identifié des espèces rares, remarquables, protégées ou menacées du patrimoine naturel.
Le val de Saône au Sud de Tournus est une zone inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche vous permettra d'intégrer ces éléments dans tout projet de planification ou d'aménagement.

CARACTERISTIQUES DE LA ZONE
Superficie : **7 800 ha**
Milieu(x) naturel(s) : **forêt alluviale, prairies inondables, cours d'eau, tourbières, étangs, bocage**
Protection existante au titre de la protection de la nature : **Réserve Naturelle (la Truchère-Ratenelle)**
Intérêt : **EUROPEEN**
ZNIEFF de type I incluses : **2**
Date des données : **1965 - 1985**
Mise à jour : **1993**

Cette zone prolonge la ZNIEFF beaucoup plus étendue dans l'Ain où le lit majeur de la Saône s'élargit en rive gauche, séparé du reste du fossé bressan par un bourrelet de sables déposés au Quaternaire. Ils forment des dunes à la Truchère qui jouxtent une tourbière tandis que le val de Saône présente des prairies humides d'un intérêt biologique exceptionnel. Quelques fragments de forêt alluviale subsistent dans le lit majeur.

ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Le lit majeur de la Saône

Tout cours d'eau possède un lit mineur dans lequel il coule en période de débit normal. Lors des crues, il inonde son lit majeur qui sert de "vase d'expansion" des crues. Sols limono-argileux gorgés d'eau en hiver et au printemps, nappe phréatique proche de la surface, méandres de la rivière multipliant les longueurs de berge, dépressions correspondant aux tracés anciens de la rivière ou îles, toutes ces caractéristiques des lits majeurs créent des conditions écologiques très originales où l'adaptation aux contraintes dictées par les eaux à conduit à la mise en place de milieux forestiers et prairiaux d'une grande richesse biologique.

UN PATRIMOINE A PRESERVER

La diversité des êtres vivants – la biodiversité – est reconnue comme un élément essentiel des richesses terrestres, au même titre que l'eau ou les ressources géologiques. Son maintien passe par la protection des espèces, des habitats qui leur sont nécessaires, et des processus qui permettent la conservation ou la formation de ces habitats.

DES PRAIRIES HUMIDES ET UN BOCAGE …

La rive droite de la vallée est occupée par des prairies humides traditionnellement exploitées pour le foin.
Elles accueillent un cortège de plantes adaptées à ces conditions écologiques parmi lesquelles la Fritillaire, les Oenanthes, l'Orchis à fleurs lâches et la Gratiole.
Un bocage très original à Frêne oxyphylle délimite une partie de ces prairies.

LA FORET ALLUVIALE …

Le bois de Maillance à la confluence Saône-Seille constitue un beau spécimen de ce type forestier devenu rare en Bourgogne et inscrit dans la Directive Habitats* parmi les milieux dont la préservation est prioritaire. Tremble, Frêne élevé, Orme champêtre et Chêne pédonculé s'accompagnent d'un sous-bois d'Erable champêtre et de Cornouiller sanguin ; les lianes y sont abondantes : Clématite, Houblon, Vigne.

UN SITE IMPORTANT POUR LES OISEAUX...

Près des 2/3 des espèces d'Europe fréquentent la confluence de la Seille. Les oiseaux d'eau habitent les roselières de la vieille Seille, une colonie de Héron cendré et d'Aigrette garzette s'est installée dans le Bois de Maillance. Les prairies inondables sont le biotope du Râle des genêts, du Courlis cendré, de la Bergeronnette printanière, espèces inscrites dans la Directive Oiseaux*.

Frêne oxyphylle

Courlis cendré

LEXIQUE

*** Directive Habitats :** *la Directive européenne de 1992 a pour objet la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages, sur le territoire européen. Elle fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de préservation de ceux-ci.*

*** Directive Oiseaux :** *Directive européenne de 1979 consacrée à la conservation des oiseaux sauvages sur le territoire européen. Une directive européenne fait obligation aux Etats membres de prendre les mesures de protection nécessaires.*

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Ce patrimoine ne pourra être sauvegardé que si l'on est attentif à la qualité des milieux naturels. Afin de conserver l'intérêt écologique des sites, il est important de préserver les prairies humides en pérennisant les pratiques de fauche tardive laissant aux oiseaux le temps d'y élever leurs jeunes. La forêt alluviale doit faire l'objet de techniques d'exploitation respectueuses de sa forte biodiversité, le bocage et les prairies doivent être préservés d'une destruction au profit de la culture du maïs.

Illustrations : Grande Flore en couleur de G. BONNIER - Faune de France de M. DUQUET

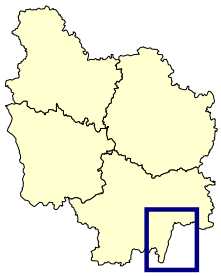

ZNIEFF DE TYPE II N° NATIONAL : 269990001 N° REGIONAL : 0102

VAL DE SAONE

SAONE ET LOIRE

Echelle 0 5 10 km

Source : DIREN données 2003 et IGN scan 250
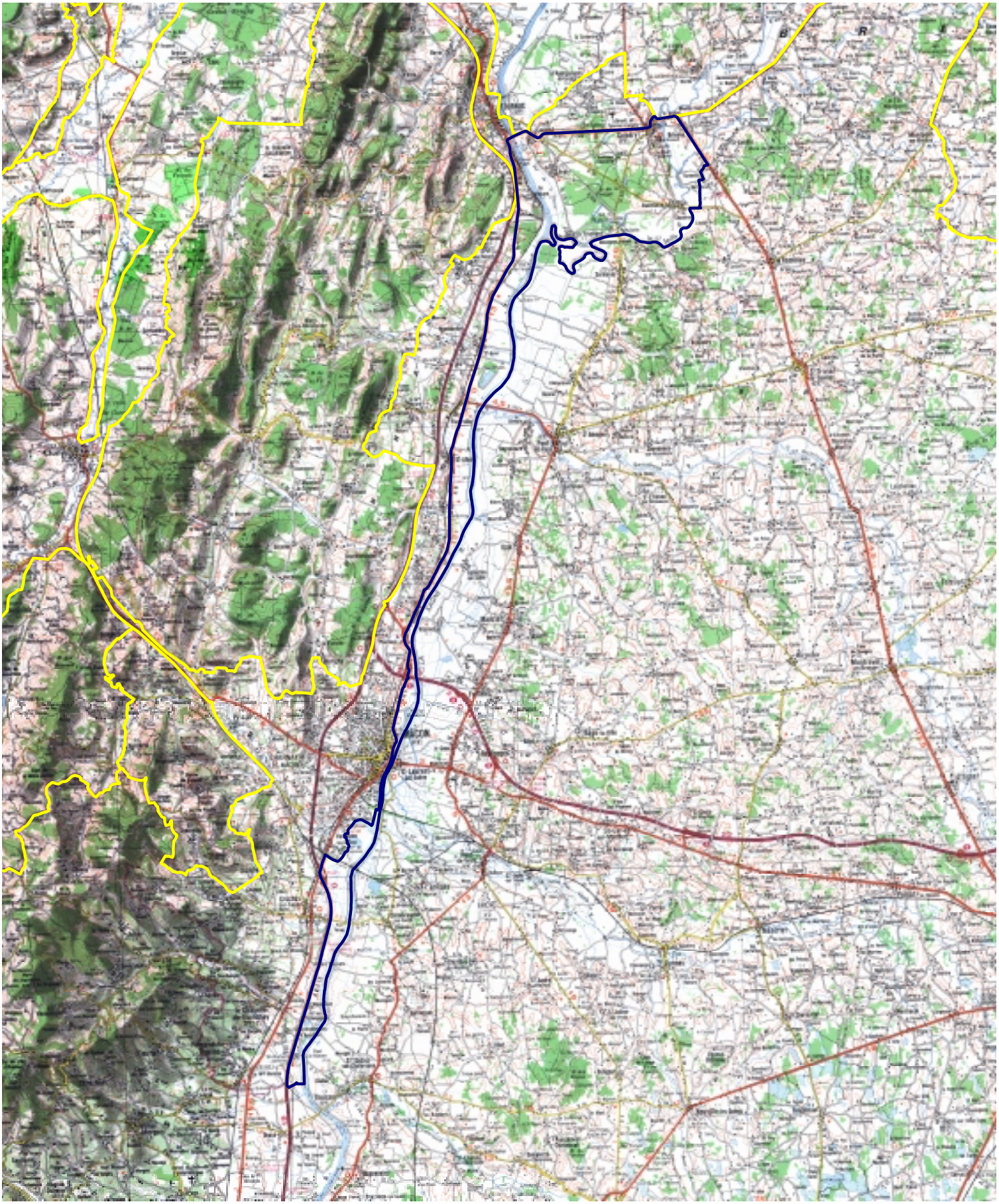
: ZNIEFF de type 2 voisines